

Guide Zero Waste



Cimetière Zero Waste

Votre guide pratique pour vous lancer facilement
dans une démarche Zero Waste

(Zéro Déchet, Zéro Gaspillage)



smicval

LE SMICVAL

Le Smicval* est le syndicat en charge de la **collecte et de la valorisation des déchets** sur le territoire du Libournais Haute-Gironde. Le Smicval est un service public et assure sa mission d'intérêt général de prévention, de collecte et de traitement des déchets sur un territoire de **138 communes** et de près de 2 000 km², auprès de plus de **200 000 habitants**.

Trois types de déchets sont collectés en porte à porte, selon la commune sur laquelle l'utilisateur habite : **les déchets recyclables** (poubelle jaune), **les déchets non recyclables** (poubelle marron), **les biodéchets** (poubelle verte, sur une partie du territoire seulement).

Une fois collectés par nos agents, voici ce que deviennent les différents types de déchets :

- **Déchets recyclables** : des agents du centre de tri de Saint-Denis-de-Pile vérifient que le tri a correctement été effectué, ils éliminent les erreurs et les déchets sont ensuite recyclés ou valorisés.
- **Déchets non-recyclables** : les déchets partent en enfouissement sur le site de Lapouyade, géré par Véolia.
- **Biodéchets** : ils sont transformés en compost par nos agents sur la plateforme de compostage de Saint-Denis-de-Pile.

Le Smicval met également à disposition de ses usagers des bornes d'apport volontaire de déchets (papier, verre...) sur tout le territoire. Ces déchets sont ensuite recyclés.

Pour les déchets volumineux, spécifiques ou dangereux tels que par exemple les végétaux, gravats, appareils électriques..., 12 pôles recyclage sont répartis sur tout le territoire. Ces déchets sont ensuite recyclés ou valorisés.



Circuits courts

Biodiversité

Lien social

DÉFINITION DE LA DÉMARCHE ZERO WASTE

La démarche ZERO WASTE (= Zéro Déchet & Zéro Gaspillage. En anglais, le mot « waste » a la particularité de vouloir dire « déchet » et « gaspillage »). Elle consiste notamment à :

- **Réduire** notre impact sur toutes les ressources (naturelles, humaines, économiques, etc.).
- **Adopter un mode de vie** et une philosophie qui prennent en compte l'impact de chaque action sur notre écosystème et les ressources qui lui sont associées.

Il s'agit d'une démarche globale qui englobe la réduction des déchets, mais ne se limite pas uniquement à celle-ci.

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ! » *

Le Zero Waste est une démarche visant notamment à réduire à la source la production de déchets. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : **produire sobrement, optimiser et allonger l'usage** (via l'économie du partage, le réemploi par exemple) et, **en dernier lieu, valoriser la matière** (grâce au compostage ou au recyclage).

Le Zero Waste, une démarche positive d'amélioration constante. Il ne s'agit pas de tout révolutionner du jour au lendemain mais de mettre en place, action après action, un mode de fonctionnement plus vertueux.

Le Zero Waste est une démarche multi-acteurs et englobante. Dans un foyer, le mode de vie zéro déchet concerne tous les membres de la famille ainsi que les amis et autres visites, mais également le commerçant de quartier qui nous sert dans notre propre contenant. Lors d'un événement, la démarche concerne les organisateurs, les prestataires et partenaires et les participants. Sur un territoire, les élus de la collectivité, le syndicat de traitement, le prestataire de collecte, les habitants, les associations seront concernés. Et pour une société zéro déchet, ce sont toutes les parties prenantes qui doivent s'investir : politiques, industriels, entreprises et citoyens pour co-construire une démarche globale et positive. Nous pouvons tous décider de devenir une brique de construction d'une société zéro déchet, zéro gaspillage.

Consommation responsable

Sobriété

Santé

Bonheur

Alimentation

Environnement

* Zero Waste France, *Déchets les gros mots*, 1^{er} mars 2014, www.zerowasteFrance.org/publication/dico-dechets



5 Recycler

JE TRIE PLUS, ET MIEUX
afin que mes déchets
soient valorisés !



4 Retour à la terre

Je fais mon **COMPOST**
pour enrichir naturellement
mon jardin



3 Réemployer

JE RÉPARE, JE TRANSFORME
pour donner à nos objets
favoris une seconde vie



1 Refuser

Je mets un **STOP PUB**
sur ma boîte aux lettres
pour réduire les papiers
imprimés



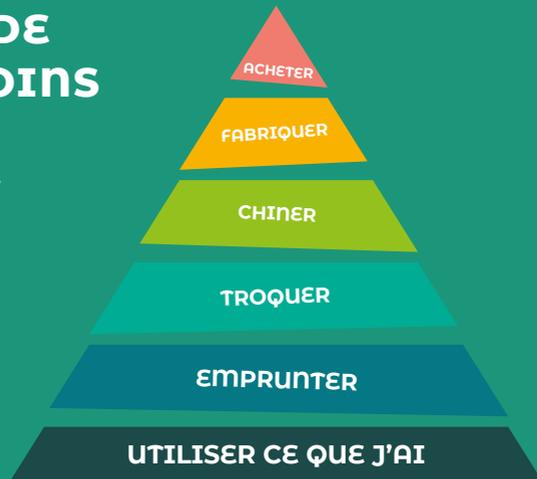
2 Réduire

Je cuisine des **P'TITS PLATS**
pour éviter le gaspillage
alimentaire

J'adopte les 5R

PYRAMIDE DES BESOINS

Je repense ma façon
d'acheter et privilégie
l'emprunt, l'échange,
l'achat d'occasion,
et la fabrication
avant l'achat neuf !



SMICVAL ET ZERO WASTE : UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

Lien social

Santé

IMPACT, UN PROJET DE TERRITOIRE POUR UN BASCULEMENT ZERO WASTE

Marche pour le climat, rapport alarmant du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) fin 2018, Sommet Unesco sur la biodiversité en avril 2019, catastrophes naturelles, mobilisation des jeunes pour alerter les politiques / les industriels / les élus locaux, disparition d'espèces naturelles, images chocs sur les conséquences du plastique pour nos océans et nos sols, etc. Notre actualité est aujourd'hui fortement marquée par **l'impact environnemental de notre modèle de société !**

Nos modes de gestion des déchets n'y échappent pas. À bout de souffle, **ils montrent leurs limites** pour répondre aux enjeux à venir dans ce contexte de prise de conscience citoyenne.

Parallèlement, l'État et l'Europe renforcent le cadre législatif. Des objectifs nécessaires, ambitieux sont définis pour accélérer la **transformation du mode de gestion des déchets** : détournement à la source des biodéchets pour les habitants, diminution de 50 % des tonnages à enfouir, augmentation progressive de la TGAP dès 2019 jusqu'à 2022, etc.

Par ailleurs, la quantité de déchets produits par an et par habitant au Smicval ne cesse d'augmenter (609 kg/an/hab. en 2018).

Face à ce contexte de mutation dans la gestion des déchets et des crises diverses pour notre société, constatant la nécessité impérieuse d'un changement nécessaire et annoncé, le Smicval a engagé, sous l'impulsion d'Alain Marois, une réflexion politique et prospective pour transformer ce contexte en choix.

Les élus du Smicval ont ainsi adopté à l'unanimité la **stratégie IMPACT 2020-2030**, véritable **bascule du territoire vers le Zero Waste** avec comme finalité principale : **la réduction des déchets à la source**. « **Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas** ». Autrement dit, notre priorité ne sera pas de chercher à faire de nos déchets des ressources, mais de ne pas transformer nos ressources en déchets.

Qualité de vie

« **Impact, notre planète, notre avenir, notre responsabilité** »

Alimentation

Mobilité

Environnement

LA DÉMARCHÉ ZERO WASTE AU SMICVAL

Un véritable projet de territoire 2020-2030

Face à l'urgence climatique et à la quantité de déchets qui ne cesse d'augmenter, le SMICVAL a pleinement souhaité entrer dans la transition écologique.

En avril 2019, les élus décident d'adopter une nouvelle stratégie politique qui encourage la réduction des déchets via une dynamique de territoire Zero Waste.

Avec la dynamique Zero Waste (ZW) = Zéro Déchet + Zéro Gaspillage.

Au-delà des déchets via le « zéro gaspillage » la démarche ZW nous invite à diminuer notre impact sur l'ensemble des ressources : matières, énergie, environnement ...

La préservation de la biodiversité s'inscrit donc pleinement dans la démarche ZW.

C'est ainsi que l'arrêt des produits phytosanitaires (dans les cimetières comme ailleurs) préconisé dans la démarche Zéro phyto est en cohérence avec le projet du SMICVAL.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics dits sensibles, à l'exception des cimetières et des terrains de sport. Au 1^{er} janvier 2019, celle-ci s'est étendue aux particuliers.

Une évolution est en cours pour une extension à tous les lieux de vie en dehors des terrains de sport de haut niveau. A partir du 1^{er} juillet 2022, l'usage des produits phytosanitaires sera donc aussi interdit dans les cimetières. C'est l'occasion de faire évoluer le cimetière en un lieu de verdure et d'apaisement où peut s'épanouir la biodiversité.

DE L'IMPORTANCE DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS LES CIMETIÈRES.

En cela le cimetière, lieu de repos et de recueillement à forts facteurs émotionnels pour les habitants, ne doit pas être négligé. Bien au contraire, il participe à sa mesure à l'image des communes et doit aussi répondre à l'obligation de tri des déchets dans les espaces publics.

BIEN GÉRER LES DÉCHETS DANS LES CIMETIÈRES

DIAGNOSTIQUER
P.4

INSTALLER
P.5/6

RÉGLER
P.7

COMMUNIQUER
P.8

IMPLIQUER
P.9

ENTRÉE ▶



VÉGÉTALISATION

ENTRÉE

LES PLANTATIONS
P.10

LES SEMIS
CHAMPÊTRES
P.11

LES ZONES
ENHERBÉES
P.12

LA PLANTATION
D'ARBRE
P.13

Comment faire ?

Ce guide regroupe les principales étapes pour une meilleure gestion des déchets au cimetière. Autant de conseils pour expliquer et encourager des changements de pratiques en faveur de la biodiversité. Il s'agit d'envisager le cimetière non plus comme un jardin de recueillement, mais d'un lieu qui bénéficierait d'un enherbement des allées, des plantations entre-tombes, de la réalisation de semis champêtres, ...



DIAGNOSTIQUER LE SITE

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT DES ZONES DE TRI

Pour gagner en efficacité, la gestion des déchets doit s'adapter au site : à chaque cimetière son organisation, à chaque organisation sa gestion. Pour opérer une bonne gestion des déchets, le choix de l'emplacement et le nombre de zones de tri sont essentiels. Se rendre sur place paraît alors indispensable.



IDENTIFICATION DES POINTS D'EAU...

Réaliser un plan est nécessaire pour notifier les différentes entrées, les points d'eau présents et les points-collectes. L'objectif étant de prendre en compte ces différents éléments dans l'aménagement des zones de tri afin de les rendre faciles d'accès et suffisamment spacieuses pour être bien respectées et utilisées.

INSTALLER LES ZONES DE TRI

MISE EN ŒUVRE DE L'INSTALLATION DES ZONES DE TRI

Pour être opérationnelle, l'installation des zones de tri devra comporter au moins :

- **2 composteurs** (de préférence en bois pour une meilleure intégration dans le site), selon la place disponible et les besoins constatés sur le terrain.
- **1 Bac Marron OMR** (= Ordures Ménagères Résiduelles, tout ce qui n'est pas recyclé et qui sera enfoui) de contenance faible, 120 l, pour éviter qu'il ne soit rempli de matière organique (terre, végétaux ...).
- **1 emplacement réservé pour la récupération des pots**, avec la mise en place de supports (poteaux bois par exemple) qui permettent de séparer la terre et les végétaux des contenants.
- **De la signalétique pour favoriser « le bon tri »**, comprenant un guide consacré à l'installation de la zone de tri et des panneaux signalétiques dédiés aux consignes de tri. Par ailleurs, il serait pertinent d'afficher un plan de situation avec les différents emplacements de tri à l'entrée du cimetière.



À NOTER

La zone de tri ne comporte aucun emplacement réservé aux déchets recyclables. En effet, la présence d'un bac jaune, pouvant générer des erreurs de tri, est fortement déconseillée puisque ces déchets ne sont habituellement pas présents dans les cimetières.



COMMENT ORGANISER CES ZONES DE TRI

- **La situation** : en amont par l'ensemble des personnes concernées : élu.e.s et Agents Espaces Verts de la commune.
- **L'accessibilité et l'esthétique** : il est important de prendre le temps de faire les choix d'installations et rendre notamment les composteurs visibles, accessibles et « attractifs » pour en faciliter l'utilisation.
- **Le fonctionnement** : Les zones de tri doivent répondre aux règles de fonctionnement et d'entretien émises par les agents municipaux.



GESTION DES DIFFÉRENTES INSTALLATIONS

Les composteurs

Ils doivent être contrôlés au moins 1 fois par semaine, de manière à prévenir les mauvaises odeurs et assurer l'arrosage si besoin, voire un apport de matières organiques brunes ou vertes (selon besoin et saison). Effectuer le vidage si un excès est constaté, notamment après la période de la Toussaint.

Pour le bon fonctionnement de ce type d'installation, la formation d'une personne en charge du suivi du composteur peut s'avérer utile.

Attention

À la Toussaint, de nombreux chrysanthèmes sont jetés avec leurs pots. Cette période particulière peut nécessiter un changement d'organisation dans la gestion du tri des déchets :

- Une zone de récupération des pots plastiques peut être mise à disposition des usagers pour encourager la réutilisation.
- Une benne destinée aux végétaux et aux potées peut être mise à disposition afin que les déchets ne finissent pas à l'enfouissement, mais puissent être mieux valorisés.

RAPPEL

Le SMICVAL organise des formations gratuites pour devenir guide composteur et met à disposition les composteurs et autres bacs.

Les bacs OMR

Ils seront sortis à l'extérieur du cimetière juste avant la collecte. Il faut veiller à ne pas les sortir un vendredi soir si la collecte a lieu le lundi, de manière à ne pas les entreposer en bord de route. Évidemment, ils doivent être maintenus propres et bien replacés.



3 ÉTAPES CLÉS

POUR RÉUSSIR L'INSTALLATION DES ZONES DE TRI ET MAINTENIR UNE COHÉRENCE DE TRI DES DÉCHETS DANS LES ESPACES PUBLICS

- ✓ Veiller à la propreté des zones pour encourager leur utilisation et favoriser le respect.
- ✓ Vérifier que « les consignes de tri » soient toujours visibles et lisibles et en cohérence avec les consignes du SMICVAL.
- ✓ Contribuer à l'embellissement du cimetière en encourageant un fleurissement durable pour « permettre » l'esthétique du lieu. Voir page 15 → Végétalisation

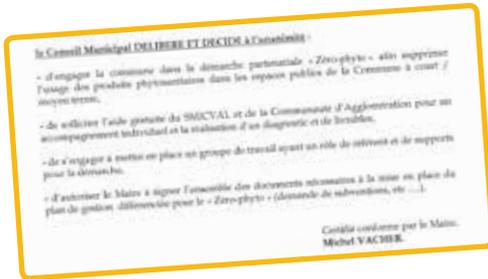
BON FONCTIONNEMENT DES ZONES DE TRI

LA RÉGLEMENTATION

La démarche de gestion des déchets s'inscrit dans le règlement intérieur. Pour rappel, la loi oblige à ce qu'une commune établisse un règlement intérieur du cimetière, validé après une délibération en conseil municipal. Celle-ci **représente un levier essentiel** dans la bonne gestion des déchets pour « mieux faire ».

Concrètement, **il faut établir et/ou modifier le Règlement Intérieur du cimetière** avec un paragraphe spécifique dédié au tri des déchets, en cohérence avec la démarche de gestion différenciée engagée par la commune et de zéro phyto.

Si la commune souhaite aller plus loin dans la protection de la biodiversité, le règlement pourra stipuler que la commune sera en mesure de retirer toutes potées fanées ou autres plantes artificielles en état de dégradation avancée impactant la faune sauvage (oiseaux et petits animaux). Il pourra également préciser que le cimetière est en cours de végétalisation pour soutenir un fleurissement durable.



2 ÉTAPES CLÉS

À NE PAS OUBLIER POUR VALIDER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE

- ✓ Faire approuver le Règlement Intérieur par **délibération du Conseil Municipal**.
- ✓ Veiller à faire connaître et **afficher le Règlement Intérieur** à l'extérieur du cimetière.

COMMUNIQUER SUR LES ZONES DE TRI

Une signalétique appropriée et une communication efficace autour des « consignes de tri » permettent une meilleure information et contribuent à **une réelle sensibilisation** à la gestion des déchets dans le cimetière (comme dans l'espace public).

MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION

Le SMICVAL encourage **une communication globale sur la démarche ZW** dans les cimetières.

Pour faire passer les messages et informer un maximum d'utilisateurs, des canaux de diffusion à utiliser sont le bulletin municipal, l'extranet communal, ou encore les réseaux sociaux.

MISE EN ŒUVRE DE LA SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE

Il est conseillé de prévoir un **plan de situation faisant figurer les différentes zones de tri** à l'entrée du cimetière et le **déploiement des consignes** au niveau des différents zones de tri.

MISE EN ŒUVRE DE LA SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE

COMMUNES ENGAGÉES DANS LE PROGRAMME ZÉRO PHYTO

Les communes pourront afficher des panneaux personnalisés Zéro Phyto aux entrées du cimetière, ainsi qu'à différents lieux de passages de la ville (école, mairie, parc public...).



La signalétique des zones de tri est téléchargeable sur site web du Smicval : www.smicval.fr

IMPLIQUER LES CITOYEN.NES

Pour impliquer les citoyen.nes et permettre une appropriation des nouveaux équipements, le SMICVAL propose de réaliser **une animation spécifique** dédiée au tri des déchets et au compostage dans les cimetières.



QUELS SONT LES BESOINS ET MOYENS À PRÉVOIR POUR RÉUSSIR L'ANIMATION ?

- ✓ **Matières organiques et cartons** lors du lancement des composteurs
- ✓ **Signalétiques installées**

COMMUNES ZERO WASTE



Allée mixte gravillonnée et enherbée et composteurs du cimetière de Tauriac



Enherbement total du cimetière de Camps-sur-l'Isle



Enherbement partiel des allées du cimetière de Saint-Sulpice-de-Faleyrens et Saint-André-de-Cubzac

QUEL TYPE DE COMMUNICATION ASSURER ?

- ✔ **En amont** pour annoncer l'animation à l'aide de flyers / invitations numériques et papiers et d'autres supports : affiches, réseaux sociaux, bulletins municipaux, sites internet communaux...
- ✔ **Spécifique selon les cibles**, habitants et usagers.
- ✔ **A l'usage des médias locaux** : invitation presse, communiqué et dossier de presse.



Future zone de tri et de compostage à Saint-André-de-Cubzac

QUEL PROGRAMME ENVISAGER POUR CETTE ANIMATION ?

Trame d'une demi-journée proposée :
 « Favoriser une utilisation adaptée, pour une gestion aisée des déchets dans les cimetières »

- **15h00**
Accueil - visite du cimetière
- **16h00**
Animation sur le compostage et le tri des déchets
- **17h00**
Clôture de l'animation et pot Zéro Déchet et Zéro Gaspillage



POUR LE POT Z-Z

Pensez à prévoir des jus de fruits de saison ou autres boissons (sirop à base d'eau servis avec pichets et si possible dans des verres en verre ou type Ecocup), gâteaux faits maison ou artisanaux (boulangerie...) et fruits de saison.



VERS UN CIMETIÈRE ZERO WASTE

DÉMARCHE DE VÉGÉTALISATION : MÉTHODE ET POINTS FORTS ?

- Contribue à une démarche d'entretien des cimetières « Zéro phyto ».
- Permet une réflexion globale pour les aménagements et/ou les réaménagements.
- Intègre 4 types de plantations : Plantations couvre-sol et vivaces, enherbement, semis fleuris, et plantations d'arbres et d'arbustes.
- Répond à 4 enjeux : Technique, économique, écologique et esthétique.
- Propose d'intervenir par des zones d'expérimentations (commencer petit) suite à une éventuelle rémanence des produits phytosanitaires qui empêcherait toute réussite de plantations.

LES PLANTATIONS

- 
- Pérenniser et développer la démarche de Zéro Phyto
 - Limiter le désherbage et améliorer les conditions de travail des agents
→ Vers un Zéro Désherbage
 - Proposer un fleurissement durable et esthétique (acceptabilité des usagers)
 - Limiter l'apport de fleurs artificielles par les usagers.
→ Vers un Zéro Déchet Enfouir
 - Développer le jardinage au naturel
 - Choisir des périodes propices : Octobre à Mars
 - Préparer le sol et l'entretien (1^{ère} année)
 - Diversifier les plantations : Couvre-sols, vivaces et arbustes : fleurissement varié et plantes persistantes.

FINALITÉS

- Participer au développement de la biodiversité (corridor écologique pour la flore et faune sauvages)
- Créer des îlots de fraîcheur
- Donner envie aux usagers de fleurir les tombes autrement (plantes naturelles)
- Respecter la démarche communale de Zéro Phyto (nettoyage des tombes)

LE +

Installer des panneaux avec photos des fleurs (noms, rôle écologique...).

INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE



ZONES DÉLAISSÉES

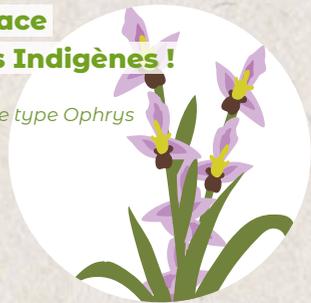
Visibles (entrées, aux abords des monuments aux morts ...), qualité et esthétique à prendre en compte

Plantes de préférence persistantes (arbustes): Abélias, Escallonias, Fusains variés, Cotoneasters, Rosiers Meilland ou variétés anciennes, Arums, Lavatères...



Laissez place aux Belles Indigènes !

Pavot, Orchidée type Ophrys



ENTRE-TOMBES

Des espacements plus ou moins réguliers et larges, difficultés d'entretien

Campanule des murailles, Alysse, Ibéris, Thym, petites Pervenches...



TOMBES ABÎMÉES

Esthétique et écologique : installation de plantes invasives et/ou indésirables suite au sol nu

Choix d'espèces persistantes et très résistantes aux aléas climatiques (exposition): Bergenia crassifolia, Hedera helix 'Crispa variegata', Cotoneaster microphylla, Erica vagans et Calluna vulgaris...

LE +

Réaliser une tombe exemplaire :
Planter un cortège végétal adapté



LES SEMIS CHAMPÊTRES

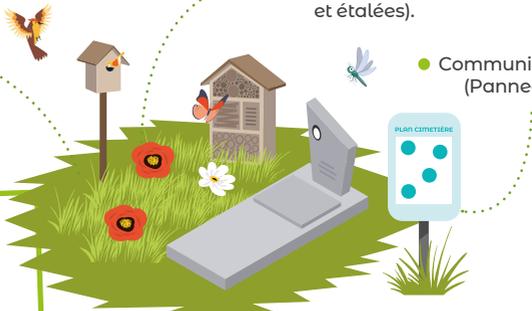
- Développement des espèces faunistiques « gîte et couvert »
- Mise en valeur des zones délaissées.

- Apport d'un fleurissement champêtre (fleuraisons différentes et étalées).

- Communication (Panneau)

PRATIQUES

- **Choix approprié** (graine fonction choix floraison)
- **Prise en compte de la saison et de la météo :** Automne/ Hiver
- **Préparation du sol** (meilleure reprise)
- **Choix de graines** (mélange)
- **Suivi/Arrosage** (si besoin)
- **Fauchage après la grainaison.**



2 TYPES DE SEMIS

- **Semis de printemps :** annuelles et bisannuelles
Escholtzias, Alysses, Lobelias, etc.
- **Semis d'automne :** vivaces bisannuelles et annuelles
Intégration possible de bulbes

LA MISE EN PLACE DE ZONES ENHERBÉES

- Solution facile à mettre en œuvre et adaptée à presque tous les cimetières

- Adaptées aux compétences et aux moyens de la commune
- Limiter et faciliter les entretiens
- Intégration dans le site : liaison des sépultures
- Accompagnement dans le cadre du fleurissement durable.

Préparation du sol

- Identification des allées selon le niveau de passage pour choisir celles qui seront enherbées
- Enlèvement des surplus de graviers
- Mise en place de compost (après la Toussaint)



SUIVI

- Mode de gestion avec tondeuse « mulching » (sans ramassage).
- Arrosage éventuel la 1^{ère} année si canicule, uniquement pour les semis en mélange.

2 CHOIX DE SEMIS

- **Sans semis** (levées de graines naturelles)
- **Semis mélange de graines :** choix du mélange en fonction de la nature du sol et de l'époque de semis
- **Installation :** fin d'Automne, et Hiver (graines en dormance...)
- **Selon semis :** compactage et arrosage, (pics de chaleur)



POURTOUR DU CIMETIÈRE

Selon l'état des enceintes (esthétique et refuge à faune)

Chèvrefeuilles persistants et semi-persistants, Jasmins d'été et d'hiver, Solanum grimpant...

FOND OU CÔTÉ DE PARCELLES

Ce sont des zones d'extension souvent délaissées.

Sureaux, Seringats, Viornes, Saules, Bourdaine, Eglantiers... Un endroit idéal pour planter des arbustes et des arbrisseaux !



Et développer la biodiversité !

EXTÉRIEUR DU CIMETIÈRE



**Pensez
aux plantes
odorantes !**



Image de la commune et de son mode de gestion : En faire un atout !

Permet de communiquer sur la démarche et impliquer les citoyens.

Abelias, Escallonias, Euonymus, Cotoneasters... Rosiers, plantes grimpantes, vivaces comme les Arums, les Lavatères....

LA PLANTATION D'ARBRES

Conseillée

- Participe au cadre végétal
- Augmente la biodiversité
- Abaisse les températures



- Vigilance pour le choix des espèces (système racinaire adapté au lieu)
 - Emplacements judicieux
 - Amendement organique
 - Suivi obligatoire : 3 ans (Paillage et Arrosage)

Espèces locales et floraisons, dimensionnements raisonnés et adaptés...

Chêne vert, Magnolias, Taxus, Photinias et Laurier du Portugal sur tige, etc.



LABEL

Un label qui existe depuis 5 ans, délivré par le ministère de la Transition écologique. En 2020, déjà 13 communes sur le territoire du SMICVAL l'ont eu ! La Roche Chalais, Saint André de Cubzac, Camps, Izon, Tauriac, Gauriac, Puynormand, Puisseguin, Etauliers, Moulin Neuf, Le Fieu, St Denis de Pile, Vérac.

Pour en savoir plus, contactez : baptiste.chassaing@plante-et-cite.fr

BONNE IDÉE

Vous pouvez organiser des sessions de plantation avec les habitants et usagers de la commune !

Et pour aller plus loin proposer de planter les tombes en pleine terre !

Bergenias, Joubarbe, Bruyères...



POUR UN CIMETIÈRE ZERO WASTE

- ✓ Faire revenir la biodiversité qui était absente. Grâce à l'observation on peut mesurer son développement ! Vous pouvez aussi la favoriser via l'installation d'hôtels à insectes, gîtes variés, nichoirs...
- ✓ Transformer l'image de la ville
- ✓ Favoriser les échanges et les relations des habitants et usagers
- ✓ Développer le tourisme local patrimonial
- ✓ Devenir un véritable havre de paix et un îlot de fraîcheur

10 ACTIONS SIMPLES À METTRE EN PLACE

À vous de jouer ! Si c'est fait, c'est coché !

1

Mise en place des zones de tri des déchets dans le cimetière : bacs marrons (OMR) et composteurs



2

Consignes de tri claires



3

Réemploi des pots de fleurs



4

Formation du personnel et/ou des élu.e.s de la commune au compostage



5

Modification du règlement intérieur du cimetière



6

Animation sur le tri des déchets au cimetière



7

Plantations et semis divers adaptés aux différents endroits du cimetière et réalisés avec les usagers



8

Enherbement des allées du cimetière



9

Installer des gîtes pour la biodiversité (hôtel à insectes, nichoirs)



10

Obtenir le label Terre Saine



Plus d'infos sur www.smicval.fr

